



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musique

Question écrite n° 101107

Texte de la question

M. Jean-François Chossy alerte M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les textes de nombreuses chansons de groupes de rap qui circulent très officiellement en France, notamment sur Internet et dont les paroles sont de véritables appels aux meurtres, aux viols et à la haine à l'égard de la France, de nos concitoyens et des forces de l'ordre, en des termes insultants et dégradants. Aussi, il lui demande si on peut laisser dire n'importe quoi sous couvert du principe de la liberté d'expression et s'il envisage de donner des instructions aux parquets afin que les auteurs de ces textes injurieux puissent être poursuivis.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101107

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1925

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)